

**Inscription au service de Restauration scolaire – année scolaire 2023/2024**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après :

- la procédure pour la réinscription de votre enfant au service de restauration scolaire pour l'année 2023/2024.

Toute la démarche est **à réaliser** en ligne sur le portail famille **entre le 14 juillet et le 11 août 2023**.

**ATTENTION**, il vous est demandé de déposer, **en ligne**, des pièces obligatoires **par famille et pour chaque enfant**. Vous trouverez l'ensemble des documents sur la page d'accueil, **onglet « Espace famille » puis « Documents obligatoires »**.

*Les documents obligatoires sont en version PDF modifiables directement en ligne, après ouverture. Il vous suffit de les enregistrer puis de les redéposer en ligne – pas besoin d'impression papier.*

**Pour les familles n'ayant jamais eu d'enfant au restaurant scolaire ou ayant un nouvel enfant qui intègre le service**, merci de récupérer un dossier d'inscription papier auprès des services de la mairie ou bien télécharger les documents sur le site internet de la mairie : [www.larabateliere.fr](http://www.larabateliere.fr) – onglet « Vie Locale – Jeunesse – Restauration scolaire ».

Le dossier papier est à déposer entre le lundi 17 juillet et le vendredi 11 août 2023 (à l'accueil ou dans la boîte aux lettres).

**Païement :**

Pour les nouvelles familles ou celles qui n'auraient pas encore mis en place le prélèvement SEPA, et désireuses de le faire, merci d'en faire la demande auprès des services administratifs au 02.51.42.22.01 ou par mail à [contact@larabateliere.fr](mailto:contact@larabateliere.fr). Il conviendra de nous retourner le document complété, signé et accompagné d'un RIB.

**Serviette :**

Il est demandé aux parents des élèves en classe de maternelles de fournir une serviette en tissu, avec élastique, nominative, chaque lundi matin dans les cartables. La serviette sera rapportée par les enfants, le vendredi, via l'école.

En fonction des menus établis, la serviette sera redonnée à l'enfant au cours de la semaine. Charge à vous de penser à en remettre une nouvelle à votre enfant.

**Commission Menus :**

En tant que parent, vous avez la possibilité de vous exprimer sur le service rendu par le prestataire, par le biais de la Commission Menus. Elle se réunit avant chaque vacance scolaire pour faire le point sur la période qui s'achève et sur les repas qui seront proposés la période suivante. Un représentant des parents est nommé dans cette commission en complément d'un membre de l'OGEC, de 2 élus et du prestataire.

N'hésitez pas à vous manifester auprès de nos services si vous êtes intéressé par cette commission.

A noter que si vos enfants paraissent « insatisfaits » par le service de restauration, vous avez la possibilité de venir découvrir ce qui leur est servi en réservant votre repas, auprès de la mairie avant 9h00 le jour concerné et moyennant le montant du repas adulte.

**Parents testeurs :**

Au cours de l'année scolaire, 3 repas sont proposés aux parents afin de venir tester le repas servi aux enfants. Un élu de la commission ou un membre du conseil municipal sera présent et un questionnaire sera donné en fin de repas.

Le cuisinier ne sera prévenu de la réalisation de menus supplémentaires que le matin même à 9h00, et l'un des 3 repas proposé le sera automatiquement sur un menu végétarien.

Les parents intéressés doivent se manifester auprès de la mairie.

Le Maire,  
Jérôme CARVALHO

